

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 octobre 2017

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBÆ - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Frédéric BOUSQUET représenté par Richard MIRON - Valérie BOYER représentée par Julien RAVIER - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Nathalie FEDI - Eugène CASELLI représenté par Vincent COULOMB - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Catherine CHAZEAU représentée par Marie-Arlette CARLOTTI - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Georges GOMEZ représenté par Marie-France DROPY OURET - José GONZALEZ représenté par Jeanne MARTI - Garo HOVSEPIAN représenté par Marc LOPEZ - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick MENNUCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Christian PELLICANI représenté par Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Roland POVINELLI représenté par Hélène ABERT - Stéphane RAVIER représenté par Dany LAMY - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Martine VASSAL représentée par Jean MONTAGNAC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Nicole BOUILLOT - Nadia BOULAINSEUR - Roland CAZZOLA - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Yann FARINA - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel ILLAC - Laurent LAVIE - Laurence LUCCIONI - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Xavier MERY - Virginie MONNET-CORTI - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Claude VALLETTE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEEN 005-818/17/CT

■ Attribution d'une subvention à l'association Roca Fortis Entreprises Développement pour 2017- Approbation d'une convention

DPEATSV 17/15655/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension de fonciers économiques, la Métropole proposera, en 2018, une politique de soutien aux associations de zones d'activités. Dans l'attente, le soutien aux associations des zones d'activités (l'APAGE, Athélia Entreprendre, Cap Au Nord Entreprendre, la Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée, les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée et Roca Fortis) dans des actions de développement du nombre d'adhérents ou pour faciliter le recrutement de candidats dans des filières en tension permet de satisfaire aux orientations stratégiques prioritaires.

La commune de Roquefort la Bédoule dispose sur son territoire de deux zones d'activités économiques.

- Les Fourniers, sur le site de l'ancienne cimenterie Romain Boyer, est un espace dédié aux activités artisanales d'une vingtaine d'entreprises et s'étend sur 5 ha développés et 5 ha en projet.
- La zone d'activités économiques de la Plaine du Caire, créée en 1986 par la Commune et étendue en 2013 par le Conseil de Territoire Marseille Provence s'étend sur 32 ha et accueille une centaine de TPE et PME.

L'ensemble représente environ un millier d'emplois.

Grâce à ce développement du foncier économique, la taille critique du nombre d'entreprises est atteinte et il est désormais nécessaire de fédérer ces entreprises en une association qui a pour missions de relayer leurs besoins locaux, développer les liens et le réseau entrepreneurial pour favoriser le dynamisme économique et créer de la richesse. C'est la raison pour laquelle l'association Roca Fortis Entreprises Développement s'est créée en juillet 2016. Elle est présidée par Hélène Cucherat, Présidente de l'entreprise C2H-CONSEILS.

L'Association a pour rôle de :

- Défendre les intérêts des entreprises du territoire de Roquefort La Bédoule et des communes à proximité,
- Mutualiser les actions vis-à-vis des nouvelles réglementations,
- Représenter les adhérents auprès des compétences territoriales,
- Communiquer, animer et promouvoir le Parc d'Entreprises,
- Assurer la bonne gestion du territoire du Parc d'Entreprises,
- Mettre en œuvre tout projet d'intérêt commun,

Aujourd'hui, l'association c'est :

- * 7 administrateurs,
- * 17 bénévoles,
- * 40 adhérents en mars 2017 (26 en novembre 2016),
- * 5 commissions :
 - Communication, Animation, Réseaux sociaux

Signé le 18 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

- Environnement, gestion des déchets
- Développement des zones d'activité
- Gestion et finances
- Ressources humaines, emploi, formation

Les actions 2017

- Créer, mettre en ligne et animer d'un site internet dédié,
- Permettre aux entreprises d'avoir les moyens humains de se développer et de pérenniser leurs activités. Création d'une CVtèque en ligne sur le site internet de l'association,
- Continuer les actions de communication en vue d'accroître le nombre d'adhérents,
- Continuer les actions de sécurisation de la ZA de la Plaine du Caire en lien avec les collectivités,
- Mette en place une gestion collective des déchets des entreprises,
- Améliorer la signalétique.

Dans cette phase de développement de l'association, la Métropole appuiera tout particulièrement la mise au point des outils de communication permettant le recrutement de nouveaux adhérents.

Budget prévisionnel

Salaires et charges :	8 600 euros
Achats :	4 500 euros
Services extérieurs et autres services extérieurs :	3 900 euros
Impôts et Taxes :	500 euros
Dotations aux amortissements :	1 000 euros
Total	18 500 euros

La masse salariale représente 46,49% du montant des dépenses.

Les recettes par grands postes s'élèveraient à :

Entreprises :	5 000 euros
MAMP :	9 500 euros
Réserve parlementaire :	3 000 euros
Ville de Roquefort la Bédoule :	1 000 euros
Total	18 500 euros

Il est proposé au Conseil de Territoire d'attribuer une subvention de 5 000 euros pour l'exercice 2017 à l'association Roca Fortis Entreprises Développement.

L'association a sollicité le Conseil de Territoire pour une subvention à hauteur de 9 500 euros et devra équilibrer en conséquence son budget prévisionnel.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Signé le 18 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC le 13 juillet 2017 en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 n°HN 056-187/16/CM ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 n°FAG 002-542/16/CM .

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt d'accompagner la création d'une association d'entreprises du territoire pour fédérer les acteurs économiques locaux ;
- L'enjeu majeur de soutenir la création et le développement des entreprises de la Métropole Aix-Marseille Provence, en leur proposant des services adaptés ;
- Le rôle d'une association d'entreprises en termes de développement économique et d'emplois pour la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La cohérence avec la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille Provence .

DELIBERE

Article 1

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros à l'association Roca Fortis Entreprises Développement au titre de l'année 2017.

Article 2

Est approuvée la convention, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association Roca Fortis Entreprises Développement.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à signer ladite convention.

Article 4

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2017 – EST du CT1 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – chapitre 65 – article 6574 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Sous Politique B320.

Métropole Aix-Marseille-Provence
DEEN 005-818/17/CT

Présents	105
Représentés	31
Voix Pour	122
Voix Contre	0
Abstentions	14

Adoptée

Se sont abstenus :

René AMODRU - Jacques BESNAÏNOU Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 18 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017